



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2015

Présents : M. André SIMON, Mr Didier ERULIN, Mme Yolande CHERY, M. Thomas MÉNAGÉ, Mme Christiane PERON, Mme Elodie BONNEFON, Mme Line CHAMTON (arrivée à 19h30), M. Thomas BAGRIN, M. Pascal GRANGER, M. François PIGEON (arrivé à 19h50), Mme Corinne MARCHAND.

Excusés: M. Roger LORILLOT, Mme Isabelle BAUSIER, M. Stéphane RAGONNET

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire présente le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet dans le cadre de l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix Contre et 1 Abstention :

- de se prononcer **contre** le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE MAIRIE : DEMANDE RESERVE PARLEMENTAIRE

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé déposé en septembre dernier, nous devons en 2016 rendre accessible à tout public l'accueil de la mairie, de l'agence postale communale et de la salle du conseil/salle des mariages. De ce fait, un déplacement de la mairie est envisagé.

Afin de financer ces travaux, le Maire propose de solliciter le député Mr Denys Robiliard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de solliciter le Député Denys Robiliard pour l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire 2016.

TRAVAUX MISE EN ACCESSIBILITE MAIRIE : DEMANDE DOTATION SOLIDARITE RURALE 2016

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé déposé en septembre dernier, nous devons en 2016 rendre accessible à tout public l'accueil de la mairie, de l'agence

postale communale et de la salle du conseil/salle des mariages. De ce fait, un déplacement de la mairie est envisagé.

Afin de financer ces travaux, le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de solliciter du Conseil Départemental l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale 2016.

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFERES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VAL DE CHER - CONTROIS (CLECT)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les communes membres de la Communauté de Communes Val de Cher-Controis doivent définir les moyens financiers concernés par les compétences transférées à la communauté.

Ce transfert de charges est calculé par une Commission constituée d'un représentant par Commune : la Commission locale des charges transférées. Celle-ci a rendu un rapport le 02 septembre 2015 présentant les transferts financiers envisagés résultant des transferts de compétences des communes à la communauté de communes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 9 voix Pour et 1 abstention :

- Décide d'approuver le rapport de la CLECT annexé à la présente.

MODIFICATION STATUTS PAYS DES CHATEAUX : modification de la représentation du Conseil Départemental

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5212-7-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et notamment l'article 5 qui stipule que le Département est représenté au Comité Syndical par « 1 délégué par canton ayant au moins une commune adhérente »,

Considérant qu'en vertu du nouveau mode d'élection des conseillers départementaux, deux conseillers départementaux sont désormais élus par canton,

Considérant que ce changement entraîne une modification de nombre de membres du Comité Syndical,

Considérant l'intérêt de prendre en compte ce changement de mode d'élection,

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

Le changement de la représentation du Conseil Départemental au Comité Syndical et les modifications de l'article 5 des statuts comme suit :

« Le syndicat mixte est administré d'après les règles fixées aux articles L 5212.6 à L 5212.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, par un comité syndical de 66 membres ainsi répartis :

- 2 délégués du Département par canton ayant au moins une commune adhérente
- 1 délégué titulaire par commune et un délégué suppléant

- 1délégué par communautés de communes et un délégué suppléant.
Chacun des délégués est désigné pour la durée de son mandat au sein de l'assemblée qui le délègue. »

MODIFICATION REGLEMENT BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire explique que les bénévoles de la bibliothèque ont fait part de leur volonté de voir modifié 2 articles du règlement intérieur de la bibliothèque concernant les horaires d'ouvertures et le nombre de documents empruntés.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

La modification de **l'article 3** : les horaires d'ouverture du mercredi seront de **15h30 à 18h30** au lieu de 16h00 à 17h30 (sauf vacances scolaires)

La modification de **l'article 11** : les documents sont empruntables simultanément, pour une durée de 1 mois à raison de **4 livres maximum** par emprunt contre 6 auparavant.

MISE EN PLACE ZERO PESTICIDE : CONVENTION FREDOM ET SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire explique qu'afin d'optimiser la mise en place du zéro-pesticide sur l'ensemble du territoire communal, il est souhaitable de se faire assister de la Freedom et de Sologne Nature Environnement.

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

- La signature d'une convention d'assistance à la mise en place du zéro-pesticide avec la Freedom et Sologne Nature Environnement

- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à la mise en action du zéro-pesticide.

MISE EN PLACE ZERO PESTICIDE : SUBVENTION PAYS VALLE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la mise en place du zéro-pesticide, il est possible de solliciter le soutien financier du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantiniais

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité :

- La demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre du Contrat Régional du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantiniais

- Autorise le Maire à signer tous les documents liés à la demande de subvention

RENOUVELLEMENT CONVENTION DEPOT DE PAIN – MR LEDIEU

Monsieur le Maire explique que la convention avec Mr LEDIEU Pascal arrive à son terme. Les 2 parties étant d'accord pour la renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte par 10 voix pour et une abstention, le renouvellement de la convention dans les conditions suivantes :

- La mise à disposition de la petite salle de réunion sur le parking de la mairie pour y effectuer le dépôt de pain moyennant un loyer de 40€ mensuel par Mr LEDIEU Pascal
- Cette convention est faite jusqu'au 30 juin 2016
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention

TARIFS ENCARTS PUBLICITAIRE BULLETIN MUNICIPAL 2016

Monsieur le Maire explique qu'en vue de la réalisation du bulletin municipal il convient de déterminer le prix des encarts publicitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir voté à l'unanimité :

Décide de reconduire les tarifs 2015 à savoir:

❖ pour les entreprises situées sur la commune :

- 40€ pour un encart d'1/8 de page A4
- 80€ pour un encart d'1/4 de page A4
- 160€ pour un encart d'1/2 de page A4
- 320€ pour un encart d'1 page A4

❖ pour les entreprises situées en dehors de la commune :

- 60€ pour un encart d'1/8 de page A4
- 120€ pour un encart d'1/4 de page A4
- 240€ pour un encart d'1/2 de page A4
- 480€ pour un encart d'1 page A4

Possibilité pour les entreprises de prendre plusieurs encarts.

AFFAIRES DIVERSES :

- **Plantations haies ACCA** : Monsieur le Maire explique qu'en vue de la plantation de haies par la société de chasse (plantations prévues par la délibération du 13 octobre 2014), il a rencontré les agriculteurs riverains du chemin afin de définir l'emplacement de la plantation ainsi que la largeur du chemin qui ne semblait pas à la bonne dimension. Monsieur le Maire et les agriculteurs concernés ne se sont pas mis d'accord sur la largeur du chemin et de ce fait sur l'emplacement de la plantation. La largeur actuelle ne permet pas la plantation de cette haie. Monsieur le Maire souhaite engager une procédure de protection et de valorisation des chemins ruraux. Il insiste sur le fait que ceux-ci ne sont pas uniquement destinés à l'usage des agriculteurs mais également à la randonnée tant pour les touristes de passage que pour les habitants de la commune. Ces changements ont également vocation à maintenir la biodiversité végétale et animale sur le territoire rural. Un groupe de travail est constitué afin d'engager cette procédure, il est composé de :
 - Mr Pascal GRANGER
 - Mme Elodie BONNEFON
 - Mr François PIGEON
 - Mme Corinne MARCHAND
 - Mme Line CHAMTONLe projet de plantation de haies par l'ACCA est suspendu pour le moment.
- **Vente du presbytère** : Plusieurs visites ont déjà eu lieu. Une proposition au prix a été faite. D'autres visites sont prévues.
- **Demande achat terrain communal rue Toussaint Galloux** : Une demande émanant d'un propriétaire riverain a été faite pour acheter le terrain situé rue Toussaint Galloux derrière l'ancien garage communal. Ce projet sera étudié par la commission bâtiments.
- **Cercle Généalogique de Loir et Cher** : Celui-ci a remis au Maire un rapport sur les morts d'Ouchamps lors de la 1^{ère} guerre. Ce rapport est à disposition en mairie pour toutes les personnes qui souhaiteraient le consulter.
- **Dépôt de plainte** : Monsieur le Maire a été informé par la gendarmerie que Mr Firmin a déposé une plainte concernant une erreur de bornage sur un chemin limitrophe de sa propriété. Ce bornage remontant à 2004.